

Edito

PAS DE MARCHÉ DE DUPES ! SUR LE DOS DE L'AVS

Grâce à l'aboutissement du référendum contre la loi sur la réforme des entreprises, le projet sur les cadeaux fiscaux aux entreprises, déjà rejeté en 2017 par 60 % du peuple en votation populaire, sera une nouvelle fois soumis au vote le 19 mai prochain.

La nouvelle loi a été renommée «Loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS» (RFFA), soit le mélange dans une même loi du pilier principal de nos assurances sociales, l'AVS, et de la loi sur la réforme des entreprises. Ce projet n'a été examiné que par les commissions fiscales et financières du Conseil des Etats et du Conseil National, sans passer par les commissions sociales ! Elle comporte 30 articles pour la baisse des impôts dans les entreprises et 6 sur des augmentations des cotisations AVS de base, sur les bas revenus sur la cotisation de minimale !

La contribution de la Confédération à l'AVS passera de 19,55% à 20%, soit une hausse de 0,45% ! Mais cette hausse, contrairement aux hausses de cotisation des salariés, ne sera pas prise en charge par la Confédération, mais payée par le peuple par une hausse de la TVA de 1% !

Depuis l'adoption par le peuple du point de TVA en 1999 pour l'AVS, la Confédération compense directement sa part pour l'AVS par le versement direct de 17 % de ce nouveau point de TVA en faveur de son propre budget, soit de 500 millions par année sur le montant de TVA encaissé. Alors que le peuple avait accepté cette hausse de TVA en faveur de l'AVS!

Cette fois, les élus rendus méfiants par les décisions de l'exécutif, ont prévu que : «La totalité des recettes provenant du relèvement des taux de la TVA est affectée à l'AVS».

En fait, l'ensemble de ce projet résulte d'un marché de dupes en échange des privilèges fiscaux offerts aux grandes entreprises, menant à des pertes fiscales de plusieurs milliards.

En compensation, les chambres fédérales ont voté un financement additionnel de 2 milliards pour l'AVS, mais ce financement sera payé en grande partie par les contribuables salariés ! Comment verser 2 milliards à l'AVS alors que les recettes fiscales diminueront d'au minimum 2 milliards ! Cela fera en tout 4 milliards de pertes ! C'est comme si une famille qui voit ses dépenses augmenter de 1000 F par mois, le loyer par exemple, décide de compenser cette perte par une dépense supplémentaire de 1000 F!

La droite et une partie des socialistes, avec l'aide active de quasi tous les médias, tente maintenant d'expliquer à la population comment il sera possible de compenser une perte de plus de 2 milliards par année de recettes de la Confédération résultant des cadeaux fiscaux somptueux pour les entreprises et de promettre simultanément le versement à l'AVS de sommes égales à cette perte !

Ce projet prévoit aussi une hausse des cotisations AVS et de la TVA, mais aucune amélioration des prestations de l'AVS ! Raison de plus pour voter **NON** le 19 mai !

AVS et impôt des entreprises : pour nous l'AVIVO, il s'agit de nous démarquer clairement du marché de dupes et de ce soi-disant compromis ! Diminuer drastiquement le taux d'imposition des bénéficiaires des entreprises va à rebours du bon sens qui voudrait que l'argent soit pris là où il est. Cette réduction va dans le sens contraire.

La charge fiscale qui baissera pour les entreprises sera encore complétée par une série de mécanismes de baisse d'impôts, cause d'au moins 4 milliards de pertes fiscales chaque année, une somme qui sera payée par les plus démunis via une hausse de la TVA, avec comme conséquence directe des pertes de prestations pour la collectivité et l'Etat. Sans oublier que ce projet de loi s'inscrit dans une opération de prédation des ressources fiscales d'autres pays.

En fait, en lieu et place de ce marché de dupes, il serait temps de respecter notre constitution qui prévoit :

à son article 112 «Assurance-vieillesse, survivants et invalidité» :

lettre b : les rentes doivent couvrir les besoins vitaux de manière appropriée;

lettre c : la rente maximale ne dépasse pas le double de la rente minimale;

lettre d : les rentes sont adaptées au moins à l'évolution des prix.

Ce qui est loin d'être le cas !

Jean Spielmann